



Déclaration de politique générale pour le programme Erasmus + (Erasmus policy statement) de l'École navale (2021-2027)

Depuis le 1er janvier 2017, le changement de statut en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) reflète le souhait et l'ambition de l'École navale (EN) d'augmenter sa visibilité, notamment à travers des coopérations avec des partenaires et projets avec d'autres établissements supérieurs régionaux, nationaux et internationaux.

Les premières années qui suivent la mise en place d'un tel EPSCP impliquent une période d'apprentissage et d'ajustements. Bénéficiant désormais d'un socle solide, l'EN peut pleinement concentrer son énergie dans la mise en place d'une stratégie de coopération et le développement de partenariats et d'adhésion à des programmes d'animation de réseau en France, en Europe et à l'international.

Ce changement de statut s'inscrit dans une dynamique et une volonté d'évolution de l'EN. Elle fait désormais partie de l'écosystème de l'enseignement supérieur avec lesquels elle crée des synergies en terme de recherche et de formation. Ainsi, l'EN développe une stratégie d'excellence en cultivant son ancrage dans le cercle des établissements d'Enseignement Supérieur de renommée internationale (Académies militaires, Sorbonne Université, ENSAM...) et dans l'écosystème de la recherche en matière d'ingénierie maritime via des partenariats industriels. Elle tire parti ainsi des meilleurs classements internationaux (ex : l'EN est partenaire de Sorbonne Université qui s'élève encore cette année au 3ème rang dans le classement de Shanghai en 2021) et de son positionnement parmi les meilleures marines du monde.

Désormais, au travers de l'obtention de la Charte Erasmus, l'École navale peut monter des projets permettant d'offrir des financements de mobilité à ses étudiants et ses professeurs ; le tout dans un but de renforcement de l'internationalisation de l'établissement.